

29/5/2018  
30/5/2018



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018 À 18H00**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 29

**Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

**Absents avec procuration**

Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire  
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI  
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME  
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI  
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Monique LAUGIER  
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI  
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

**10/ OBJET : VILLEFRANCHE TENNIS CLUB – OCTROI DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

**Madame Patricia DEGUS, Conseillère Municipale, expose à ses collègues**

L'Association Villefranche Tennis Club a souhaité favoriser la pratique du tennis par les personnes handicapées en faisant l'acquisition d'un fauteuil handisport d'un montant de 3 223,40€ TTC.

Afin de financer ce matériel l'association a organisé différents évènements qui lui ont permis de récolter la somme de 1 102€.

Villefranche Tennis club sollicite de la commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 121.40€ pour financer cette acquisition

Elle leur propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2121,40€ qui sera inscrite au budget au compte 6574.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**

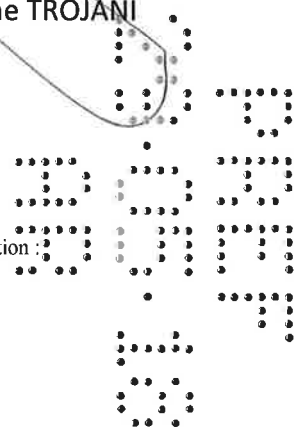
**ADOPTE**



Le Maire,

7

Pr. Christophe TROJANI



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives